Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ·ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Il y a 80 ans en octobre 1945 au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

À l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraité·es de vivre dignement. Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyen·nes, quelle que soit leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégé·es.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la Sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

Dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger plus de profit. Mais le rapport de force, 5 millions d'adhérent-es à la Cgt et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XX^{e} siècle en France.

La création de la Sécurité sociale a aussi été profitable pour les employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'a pas à se soucier du lendemain, et donc plus productive.

Sans oublier que, depuis sa création, **la Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité** et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Mais l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population. Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes: 656 milliards en cumulé depuis 1992.

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée, surtout, par les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi. La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

Les premières conséquences sont la hausse du reste à charge pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite…

Aujourd'hui, pour pouvoir se soigner mais aussi vivre décemment à la retraite, **les gouvernements inspirés par le patronat incite la population à se tourner vers le système assurantiel privé** pour pouvoir se soigner, à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025).

700 000 retraité·es n'ont plus de complémentaires santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Le pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers :

- 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises
- 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel
- 80 milliards d'euros d'exonération de cotisation sociale sans contrepartie en 2024

Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies. **Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.**

Face à cette situation, l'UCR-CGT porte des revendications réalistes et atteignables :

- Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié·es (salaire, intéressement, primes…) ainsi que les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé
- La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.

POUR L'UCR-CGT, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN·NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

L'UCR-CGT appelle toutes et tous les retraité·es à se mobiliser le 20 MARS sur tout le territoire pour exiger le DÉVELOPPEMENT de notre protection sociale, l'AUGMENTATION du pouvoir d'achat des retraité·es par la REVALORISATION des pensions de 10 % immédiatement et le RELÈVEMENT du MICO et du MIGA de 300 € pour les petites retraites.

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal et ville : .....

Branche professionnelle d'origine : .....

Mail : .....

Tél. : .....

Bulletin à retourner à .....

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐

03/02/2025 - Ne pas jeter sur la voie publique